

PARTAGER, C'EST DÉJÀ SÉCURISER

ERREUR D'ADMINISTRATION D'UN COLORANT EN UROLOGIE

Un patient est admis au bloc afin de réaliser une **prostatectomie** totale par voie laparoscopique.

Lors de l'intervention, une hémorragie survient. Elle conduit le chirurgien à **demander verbalement du « bleu »** pour s'assurer de l'absence de lésion urétérale.

Du **bleu patenté V®** (violet sodique) est administré **à la place du carmin d'indigo (Carmyne®)**



CONSÉQUENCE IMMÉDIATE

Réaction d'hypersensibilité immédiate qui se surajoute au contexte de chirurgie hémorragique.

Choc anaphylactique non récupéré après **l'injection intraveineuse de bleu patenté V®** (administrable par voie sous-cutanée).

POURQUOI EST-CE ARRIVÉ ?

- Contexte de stress, complication opératoire amenant le chirurgien à « **prescrire oralement du bleu** » → manque de précision sur le colorant demandé.
- Défaut d'**expression d'un doute** sur le colorant demandé → défaut de communication au sein du bloc.
- Deux colorants « bleus » présents dans le même arsenal de **bloc opératoire polyvalent** (gynécologie, urologie) → **risque de confusion**.
- Le patient présentait des comorbidités.
- **Méconnaissance des colorants** utilisables selon l'acte chirurgical. Absence de protocole ou de fiches techniques sur les colorants utilisés dans le bloc et leurs voies d'administration.
 - ✓ Le carmin d'indigo (Carmyne®) est administré par voie intraveineuse et utilisé en urologie dans la détection peropératoire des complications urétérales.
 - ✓ Le bleu patenté V® est à usage diagnostique en gynécologie pour le repérage des vaisseaux lymphatiques ou du ganglion sentinelle avant la biopsie chez les patientes ayant un cancer du sein opérable.



ACTIONS DE SÉCURITÉ POSSIBLES :

- ① En cas de **prescription médicale par ordre oral** et afin de **s'assurer de sa bonne compréhension**, le soignant qui reçoit la demande doit **répéter ou reformuler à voix haute l'ordre oral** pour **vérifier et valider l'information**. Cette prescription doit normalement être retranscrite et contresignée le plus tôt possible.

Un contexte d'urgence, de bruit, de stress ou une demande complexe majeure le risque d'incompréhension, d'oublis, d'erreurs d'interprétation selon les abréviations et terminologies utilisées.

AVANT d'administrer, le soignant annonce à voix haute le médicament préparé (nom, dosage, voie d'administration) pour **confirmer** qu'il correspond bien à la « l'ordre médical oral ».

- ② **Réorganiser** l'arsenal (pharmacie) du bloc de façon à bien séparer et distinguer les deux colorants. **Prendre en compte le risque de confusion. Standardiser l'étiquetage. Assurer une lecture attentive.**
- ③ **Sensibiliser** les intervenants du bloc sur les colorants : proposition d'**affiche au verso**
- ④ **Exploiter les retours d'expérience** et **communiquer** au sein de l'équipe grâce à une analyse collective et partagée.



BIEN IDENTIFIER LES DIFFÉRENTS COLORANTS « BLEUS » AU BLOC OPÉRATOIRE



Août 2021

Colorant	CARMYNE® 40 mg/5 ml (Carmin indigo) Ampoule 5 ml	Bleu Patenté V Sodique 2,5 % Ampoule 2 ml	INFRACYANINE® 2,5mg/ml (Vert d'indocyanine) Ampoule 10 ml	BLUE MARKER® 10 mg/ml (Bleu méthylène) Flacon 1 ml	INDIGO CARMIN® 1 % (Carmin indigo) Flacon 10 ml
Statut	Médicament	Médicament	Médicament	Dispositif médical	Dispositif médical
Voie administration	Intra-veineuse	Sous-cutanée	Intra-veineuse	Intra-vésicale/rectale Intra-utérin	Locale
Indication	Repérage urétére en endoscopie vésicale Hors AMM: « Epreuve au bleu » utérine, vésicale et/ou rectale	Repérage des ganglions sentinelles	Etude des vaisseaux choroïdiens Détermination du débit sanguin hépatique Mesure du volume sanguin circulant et du débit cardiaque	Aide à la visualisation lors des procédures chirurgicales (test d'étanchéité des sutures urinaires...)	Aide visualisation relief muqueux (ulcération, fissures...) et marquage tumorale
Précaution d'emploi	Administration IV lente Usage d'un filtre recommandé (0,45 µm) Surveillance cardiaque et tensionnelle	Réaction d'hypersensibilité immédiate	Réaction d'hypersensibilité immédiate Dilution dans 10mL de G5%	Rinçage zone colorée avec solvant utilisé pour dilution Pas d'intraveineuse	Usage recommandé 0,2 à 0,4% Non stérile, non injectable Pulvérisation locale

Les Médicaments ?

- ❖ Action pharmacologique, immunologique ou métabolique
- ❖ Propriétés curative, préventive et de diagnostic

VS

Les Dispositifs Médicaux?

- ❖ Absence d'action pharmacologique, immunologique ou métabolique mais dont la fonction principale peut être assistée par de tels moyens
- ❖ Visée diagnostique, préventive, de contrôle, de traitement d'atténuation

